

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Délibération n° 2023D42

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, le **lundi 17 avril 2023 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents :

AIZENAY : F. ROY, M. TRAINÉAU, R. URBANEK, C. BARANGER, F. MORNÉ
BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, Ph. BRIAUD, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU
CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY
FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT
GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX
GRAND'LANDES : P. MORINEAU
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS
MACHE : F. RAGER
PALLUAU : G. BUTEAU
POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU, N. KUNG
SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER, Ch. DURAND
SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

Absents excusés :

AIZENAY : S. ADELEE pouvoir à M. TRAINÉAU, I. GUERINEAU, Ch. GUILLET
APREMONT : G. CHAMPION pouvoir à G. PLISSONNEAU, S. BUFFETAUT pouvoir à J. ROTUREAU
BEAUFOU : D. HERMOUET
MACHE : C. NEAU pouvoir à F. RAGER
PALLUAU : M. BARRETEAU pouvoir à G. BUTEAU
SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET pouvoir à P. MORINEAU

Absents :

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR
BEAUFOU : J-Ph. BODIN
BELLEVIGNY : F. FLEURY, M-D. VILMUS
LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : C. ROUX
POIRE-SUR-VIE (LE) : C. RENARD

Objet : Élection des représentants au Syndicat Mixte Yon et Vie.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du renouvellement de l'exécutif de la Communauté de communes en juin 2020, le Conseil communautaire avait procédé à la désignation de **16 représentants** de la Communauté de communes Vie et Boulogne au sein du Syndicat Mixte Yon et Vie (délibération n° 2020D94 du 20 juillet 2020) :

- Guy PLISSONNEAU
- Franck ROY
- Mireille HERMOUET
- Guy AIRIAU
- Sabine ROIRAND
- Gérard TENAUD
- Delphine HERMOUET
- Jacky ROTUREAU
- Gaëlle CHAMPION
- Xavier PROUTEAU
- Dominique PASQUIER
- Frédéric RAGER
- Philippe CROCHET
- Marcelle BARRETEAU
- Pascal MORINEAU
- Nadine KUNG

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 085-200072882-20230417-2023D42-DE



Monsieur le Président rappelle également que les électeurs de Bellevigny ont été appelés aux urnes dimanche 22 janvier 2023 pour élire leurs nouveaux conseillers municipaux et communautaires dans le cadre d'une élection partielle intégrale.

En application des dispositions de l'article L. 273-5 du code électoral, le mandat de Jacky ROTUREAU, conseiller communautaire de Bellevigny, a pris fin le 22 janvier 2023.

Au vu des résultats de l'élection Monsieur Jacky ROTUREAU a été réinstallé par le conseil communautaire du 30 janvier 2023.

Il convient par conséquent de procéder à une nouvelle élection pour ce siège.

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (Article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret conformément à l'article L.2122-7 du CGCT, applicable aux Syndicats Mixtes par renvoi des articles L.5711-1 et L.5711-2 du CGCT.

Se porte candidat : Jacky ROTUREAU

Il est procédé à l'élection.

Jacky ROTUREAU est élu à l'unanimité.

.....

Pour copie conforme au registre

Le dix-huit avril deux-mille-vingt-trois,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 24/04/2023.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

